Texte n°04 : **Sociologie des institutions**. Compte rendu de : **Marie-Carmen Garcia**, publié en 2011. Présentation du livre de : **Virginie Tournay**.

**L’objet d’étude la sociologie des institutions** : Le processus d’institutionnalisation, répond Virginie Tournay. Face à la polysémie du terme « institution », cette politologue recourt à l’étymologie du mot et rappelle que celui-ci vient d’une contraction du latin *in statuo* signifiant « placer dans », « installer », « établir ». Ainsi les *processus d’institutionnalisation* seraient en réalité des *processus d’institution* dans lesquels se joue la double dialectique de l’institué et de l’instituant : « *l’institué, c’est-à-dire le processus par lequel un groupe tend à s’organiser- et le résultat de cette impulsion : l’institué* » (p. 6).

Cette approche qui met l’accent sur le travail spécifique de l’institution s’éloigne de *l’appréhension durkheimienne qui traite l’institution comme une forme sociale* (ou un système de relations sociales) dotée d'une certaine stabilité dans le temps.

Ainsi, ce livre privilégie une présentation des travaux institutionnalistes, néo-institutionnalistes, pragmatiques et relationnistes qui conçoivent l’institution comme une production sociale dynamique et mouvante dont les frontières sont instables.

 Il est composé de quatre chapitres qui constituent un programme didactique efficace pour appréhender les enjeux épistémologiques, théoriques et méthodologique de différentes approches des processus d’institution et proposer une *sociologie des institutions*.

**Le premier chapitre** : intitulé  de *la notion d’institution au processus d’institutionnalisation***,** l’auteure (virginie Tournay) réalise un retour sur des conceptions sociologiques « classiques » de l’institution.

Elle rappelle que pour Emile Durkheim l’institution est dotée d’une *existence propre* en dehors des consciences individuelles et qu’elle est l’objet même de la sociologie ; pour Mary Douglas, elle rassemble toutes les structures symboliques ; que pour Max Weber, elle découle de la régularité des rapports sociaux entre les individus ; pour Pierre Bourdieu, l’institution est un processus d’objectivation à l’intérieur duquel sont produits des habitus sociaux ; pour Georges Simmel, elle est un « organe » dont le sens provient des interactions entre les individus ; pour Raymond Boudon, elle est le produit d’une agrégation et des intentions individuelles.

Le chapitre ouvre sur la sociologie juridique et ses premières analyses de l’institutionnalisation. Elles sont marquées par la conjugaison progressive de la science juridique et de la science politique et passent de l’appréhension juridique de l’institution comme élément taxinomique, selon une perspective fonctionnaliste (*institutions politiques*) à une conception plus dynamique des processus institutionnels qui s’intéresse aux agrégats sociaux tels que les collectivités ou les partis politiques.

**Le deuxième chapitre** : l*es émergences et les dynamiques institutionnelles*, présente les travaux néo-institutionnalistes anglo-saxons qui se sont intéressés à la création et aux changements institutionnels pour rendre compte de changements sociaux imprévisibles tels que les transitions de régimes politiques.

Cette approche a surtout inspiré des recherches en science politique qui se sont intéressés aux manières de fonctionner des institutions sans présupposer de leurs *fonctions*. Les approches intégrées dans cette perspective sont diverses mais d’une manière générale, elles s’attachent aux relations entre les politiques publiques et certains phénomènes sociaux. A la fin de ce chapitre, l’auteure souligne que les approches pragmatiques « en montrant la contiguïté des variables discursives et organisationnelles plutôt qu’en cherchant leurs éventuelles corrélations (…) offrent un renouveau épistémologique » qui devra cependant « résoudre la tension entre le flou des processus et le besoin d’énoncer des mises en ordre » (p. 79).

 ***Le troisième chapitre :*** l’institutionnalisation en question : dans ce chapitre l’auteur présente trois approches des dispositifs qui donnent forme aux institutions, autrement dit des activités qui structurent les fonctionnements institutionnels. Les perspectives présentées sont divisées en trois grands ensembles.

* Le premier concerne les sciences de gouvernement (acte de gouverner) qui incluent une sociologie historique des formes de l’Etat et de la nation ainsi qu’une sociologie administrative.
* Le deuxième ensemble regroupe les travaux s’intéressant aux processus d’intégration supranationaux et aux problématiques émanant de l’ajustement des échelles de l’action publique.
* Enfin, la troisième approche prend appui sur la sociologie économique et se subdivise en deux orientations théoriques distinctes. La première est la branche macro-institutionnelle. Elle analyse le rôle et la nature des institutions dans les processus économiques. La seconde est la branche micro-institutionnelle de la gouvernance. Elle renvoie à l’étude des modes d’organisation des échanges ainsi qu’aux modes d’organisation des échanges et aux différents arbitrages entre ces modes dont on compare l’efficacité.

*Le quatrième chapitre s’intitule***:***décrire l’institution* : rassemble différentes approches qui ne semblent pas entrer dans les grands paradigmes présentés au préalable. L’auteure propose ainsi une révision de démarches de classification des institutions qui ont donné lieu à des typologies fondées sur des principes différents (types de solidarités à l’œuvre, espaces de justification, facteurs épistémiques et matériels, « degrés d’existence institutionnel »). Le texte poursuit avec un retour sur l’histoire des institutions depuis 1945 jusqu’à aujourd’hui en mettant l’accent sur la montée en puissance des instances institutionnelles supranationales et de l’individualisation.

**Conclusion** : Virginie Tournay rappelle l’objectif de ce livre : « envisager cette sociologie (la sociologie des institutions) à la manière d’un travail récurrent de composition de collectifs, de groupements sociaux et de désignation des ordres de totalité » (p. 119). Sa démarche se déploie sur deux niveaux. Le premier est la valorisation d’une approche pragmatique de l’institution, comme processus social. Le second est l’élaboration des fondements d’une sociologie des institutions entendue comme une sociologie du « vivre-ensemble » en société, comme une étude du « liant » entre les individus.

« La qualité principale de cette nouvelle parution de la collection « Que sais-je » est qu’elle expose méthodiquement, autour d’une problématique annoncée dès les premières pages (*l’institution comme processus*), les différents courants et théories de l’institution en sciences sociales. En ce sens, il s’agit d’un outil indispensable pour traiter du « fait institutionnel » ou encore pour définir une notion souvent mobilisée dans les recherches mais dont la signification n’est pas toujours explicitée. Cela étant, l’ouvrage ne porte pas exclusivement sur des travaux sociologiques mais s’étend largement à la science politique et aux sciences de l’administration. D’ailleurs, il ne paraît pas aisément accessible aux lecteurs et lectrices familiarisés avec la sociologie qui n’auraient pas une solide culture en science politique ».

**Source** **:** [Virginie Tournay](file:///C%3A%5CUsers%5CALI%5CDesktop%5CDocuments%5CDownloads%5C2727), *Sociologie des institutions*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2011, 128 p., ISBN : 9782130585565. Référence électronique**: Marie-Carmen Garcia**, « Virginie Tournay, Sociologie des institutions », Lectures, Les comptes rendus, 2011, mis en ligne le 26 mai 2011, consulté le 04 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/>.

Présenté, avec quelques adaptations, aux étudiants de spécialité (sociologie des institutions) par le chargé de cours : Ali Dabouz. Avril 2020 :::: E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz